

2015-04-13

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13^e jour du mois d'avril 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Conseiller absent : Martin Meilleur, conseiller #1

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2015-04-13-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 mars 2015
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 23 mars 2015
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
- 5.6 Rapport du comité du service incendie
- 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Dérogation mineure – 543 – 547 rue de la Forge
 - 6.2 Soumission déposée par Charlebois et Gratton, CPA Inc., pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015
 - 6.3 Demande d'appui, Fonds de lutte à la pauvreté
 - 6.4 Avis de motion concernant le règlement 176
 - 6.5 Demande d'appui, projet Bus-Limo de monsieur Marco Lanoie
 - 6.6 Constat d'infraction – matricule 9384 50 6278
 - 6.7 Tournoi de golf bénéfique – Résidence le Monarque
 - 6.8 Demande d'intervention et d'appui de la ville de Thurso et de la municipalité de St-André-Avellin en matière de risques élevés et très élevés en sécurité incendie
 - 6.9 Taxation du camping – 223 chemin Boileau – matricule 9885 22 3801
 - 6.10 Soirée vins et fromages au profit de l'église de Lac des Plages et du club de motoneige les Maraudeurs
 - 6.11 Augmentation de salaire de l'employé 13-006
 - 6.12 Demande d'appui – Réduction de taxe sur le carburant
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 mars 2015
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Rencontre avec Solinov
 - 10.2 Revue de presse – Potager bio de l'Outaouais
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 mars 2015

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2015;

R2015-04-13-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 mars 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 23 mars 2015

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2015;

R2015-04-13-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 23 mars 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Dérogation mineure – 543-547, rue de la Forge

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par madame Nicole Laplaca, pour la propriété située au 543-547, rue de la Forge, en date du 13 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'un immeuble existant construit en 1990, qui est situé à l'intérieur de la bande riveraine occasionnant un empiètement du côté arrière gauche de 1.45 mètres qui est situé dans la bande riveraine

CONSIDÉRANT que le propriétaire a acquitté les frais applicables à la demande de dérogation mineure, et fourni tous les documents relatifs à celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'avis conforme à la loi, mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, a été publié le 25 mars 2015, par avis public, et publié dans le journal La Petite Nation, dans son édition du même jour;

CONSIDÉRANT l'étude de ladite demande par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), et sa recommandation positive de procéder à la démarche administrative requise pour que le conseil rende sa décision à cet égard;

R2015-04-13-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le conseil municipal de Namur informe madame Nicole Laplaca, propriétaire du 543-547, rue de la Forge que la demande de dérogation mineure relative à l'empiètement côté arrière gauche est à l'intérieur de la bande riveraine de 1.45 mètres, est acceptée;

QUE l'officier municipal en bâtiment et environnement est autorisé à émettre tout document en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Soumission déposée par Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

ATTENDU que le vérificateur comptable Daniel Charlebois, ca, a déposé une soumission pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 ainsi que la production de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période;

ATTENDU que le mandat de vérification serait effectué en deux étapes : vérification intérimaire effectuée entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre et vérification de fin d'année effectuée entre le 15 janvier et le 15 mars.

ATTENDU que les honoraires sont de l'ordre de 8 450 \$ pour le premier mandat et de 300 \$ pour le second auxquels seront ajoutées les différentes taxes en vigueur lors de la prestation des services du vérificateur comptable;

R2015-04-13-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE monsieur Daniel Charlebois de Charlebois et Gratton, CPA Inc., soit mandaté pour effectuer la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 ainsi que la préparation de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Demande d'appui, Fonds de lutte à la pauvreté.

Cette demande n'a pas fait l'objet de résolution.

6.4 Avis de motion concernant le projet de règlement 176

R2015-04-13-06

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Steve Leggett qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 98-126 relativement aux abris et clôtures d'hiver.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Demande d'appui, Projet Bus-Limo

CONSIDÉRANT que monsieur Marco Lanoie est désireux d'offrir de transport nolisé pour des voyages d'agrément à différents endroits pour de petits groupes à un cout raisonnable;

CONSIDÉRANT que monsieur Marco Lanoie nous demande notre appui à son projet;

R2015-04-13-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le conseil municipal de Namur donne son appui à monsieur Lanoie pour son projet de transport nolisé pour petit groupe.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Constat d'infraction - matricule 9384 50 6278

ATTENDU que l'envoi de trois (3) lettres ont été envoyé à la matricule 9384 50 6278, concernant l'infraction au règlement municipal 88 sur les nuisances dans les limites de la municipalité, articles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.6 et 2.7;

ATTENDU que depuis l'envoi des ces lettres aucune action n'a été effectuée pour régulariser le problème;

ATTENDU que depuis le 15 aout 2014, aucun intérêt du citoyen à vouloir coopérer avec la municipalité;

R2015-04-13-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la seule alternative est d'envoyer le dossier à la cour municipale afin qu'un constat

d'infraction soit émis pour que le règlement soit respecté.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Tournoi de golf bénéfice – Résidence le Monarque

ATTENDU que la Résidence Le Monarque, maison de soins palliatifs, organise un tournoi de golf bénéfice / brunch;

R2015-04-13-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur contribue pour un montant de 45.00 \$ pour le souper seulement pour la Résidence le Monarque.

Copie certifiée conforme

6.8 Demande d'intervention et d'appui de la ville de Thurso et de la municipalité de St-André-Avellin en matière de risques élevés et très élevés en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a déclaré sa compétence en matière de prévention des incendies pour les risques incendies élevés et très élevés et qu'elle a adopté à cet effet en 2011 le règlement numéro 124-2011;

CONSIDÉRANT que depuis 2012, des inspections ont été effectuées par les techniciens en prévention incendies de la MRC, des bâtiments représentant un risque élevé et très élevé d'incendie sur le territoire de la MRC de Papineau afin de s'assurer du respect du Règlement numéro 124-2011 concernant l'application de la compétence de la MRC à l'égard de la prévention des risques élevés et très élevés

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires de bâtiments ne respectent toujours pas les obligations prévues à ladite réglementation, et ce, malgré plusieurs interventions, avis et rappels effectués par la MRC;

CONSIDÉRANT que les propriétaires concernées ont eu tous les détails requis pour se conformer à ladite réglementation et que les municipalités s'inquiètent des dommages qui pourraient être causés aux biens et aux personnes en cas d'un sinistre incendie à l'un de ces bâtiments;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a comme rôle l'application de la réglementation affectant cesdits bâtiments en matière de sécurité incendie relevant particulièrement du code national de prévention des incendies et du code national du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'une réglementation uniforme régionale permettra au coordonnateur à la sécurité publique une gestion plus efficace des dossiers spécifiquement les cas de nouvelles constructions, la rénovation et le changement d'usage des ces bâtiments, permettant ainsi d'éviter des situations conflictuelles de son application;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau est dans un processus de révision du schéma d'aménagement et développement (SAD);

CONSIDÉRANT que le document complémentaire du schéma d'aménagement et développement prévoit les règles générales et les normes minimales dont doivent tenir compte les municipalités locales en adoptant, dans leurs règlements d'urbanisme, de sorte que l'on s'assure que les terrains et les constructions conçus et utilisés conformément à l'intérêt public et contribuent à l'atteinte des objectifs, ainsi qu'une cohérence et une harmonisation des règlements d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il serait très approprié que les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie soient inscrites au schéma d'aménagement et de développement, et que leurs introductions à brève échéance ne mettent pas en cause son adoption à court terme;

CONSIDÉRANT que certains dossiers problématiques sur notre territoire nous amènent à soulever l'importance de la concordance réglementaire au niveau régional;

R2015-04-13-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la municipalité de Namur appuie les revendications de la ville de Thurso et de la municipalité de St-André-Avellin en rapport au suivi des risques élevés et très élevés en incendie;

ET QUE la municipalité de Namur sollicite la MRC de Papineau d'organiser la tenue d'une rencontre à court terme sur le sujet d'une réglementation applicable relative au sens de son schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie, à laquelle le coordonnateur à la sécurité publique et le directeur du service d'aménagement du territoire, les officiers municipaux en bâtiment et en environnement et les directeurs généraux soient convoqués;

ET QUE les propositions des dispositions réglementaires résultant de cette rencontre et des échanges entre ses participants soient introduites dans la version finale du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau dans le but d'assurer une application uniforme de celles-ci sur tout son territoire;

ET QUE cette résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC de Papineau et spécifiquement aux officiers municipaux en bâtiments et en environnement pour un appui en ce sens

Adoptée à l'unanimité

6.9 Taxation du camping – 2323 chemin Boileau – matricule 9885 22 3801

ATTENDU que le matricule 9885 22 3801 a été facturée pour le nombre terrain de location possible, soit 9 au total, tel que stipulé dans la résolution R2014-12-18-05:

ATTENDU que les nouveaux propriétaires contestent la facture et voudrait être facturés que pour les roulottes existantes présentement, soit trois (3) au total;

ATTENDU qu'après vérification aux factures antérieures, une erreur c'est produite en 2014 avec la facturation de seulement 2 roulottes:

ATTENDU qu'en 2010, 10 emplacements avaient été facturés et que de 2011 à 2013, 6 emplacements avaient été facturés;

R2015-04-13-11 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le matricule 9885 22 3801 soit facturé pour 2015 pour 6 emplacements de location.

Adoptée à l'unanimité

6.10 Soirée vins et fromages au profit de l'église de Lac des Plages et du club de motoneige les Maraudeurs

ATTENDU qu'une invitation a été déposée pour la soirée vins et fromages au profit de l'église de Lac des Plages et du club de motoneige les Maraudeurs

ATTENDU que le coût du billet est de 45 \$;

R2015-04-13-12 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la municipalité de Namur réserve 1 billet au montant de 45.00\$ pour cette soirée-bénéfice

Adoptée à l'unanimité

6.11 Augmentation de salaire de l'employé 13-0006

R2015-04-13-13 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QU'une augmentation de salaire de 0.59\$ de plus soit donné à l'employé 13-006;

QUE cet employé ce rapporte directement à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

6.12 Demande d'appui – Réduction de taxe sur les carburants

ATTENDU selon la *Loi concernant la taxe sur les carburants*, une réduction de la taxe est appliquée aux essenceries situées aux abords de la frontière ontarienne;

ATTENDU que les commerçants de notre région, plus particulièrement à ceux qui sont situés à plus de vingt (20) kilomètres de la frontière, sont pénalisés par cette loi;

ATTENDU que notre municipalité en fait partie comme plusieurs autres dans la MRC de Papineau

ATTENDU que Namur est une municipalité dévitalisée

R2015-04-13-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le conseil de la municipalité de Namur demande au gouvernement une réévaluation de

cette réduction afin de ne pas créer d'injustice et de diriger nos résidents dans les grands centres urbains afin de faire l'achat d'essence

QUE le conseil de la municipalité de Namur fait parvenir une copie de notre requête à monsieur Alexandre Iracà, dépuré de Papineau

QU'une copie conforme soit transmise à la MRC de Papineau

Adoptée à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de mars 2015 totalisant un montant de 28 581.02\$.

R2015-04-13-15 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 28 581.02\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

10.1 Rencontre avec Solinov

10.2 Revue de presse – Potager bio de l'Outaouais

11 Levée de la séance

R2015-04-13-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la séance soit et est levée à 21h15.

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière